**ANNEXE I**

**à circulaire positions administratives 2015-2016**

**(à retourner par courriel ou courrier à la division des écoles - bureau DE3)**

Je, soussigné(e) :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom d’usage : |  | Nom patronymique : |  |
| Prénom : |  | Date de naissance : |  |
| Affectation : |  |

sollicite pour l’année scolaire 2015-2016 (2) :

|  |
| --- |
| ❑ Une mise en **disponibilité** pour toute la durée de l'année scolaire (2). |
|  | ❑ Pour études (art. 44 alinéa a) (3).❑ Pour convenances personnelles (art. 44 alinéa b).❑ Pour créer ou prendre une entreprise au sens de l’article L. 351-24 du code du travail (art. 46).❑ Pour élever un enfant âgé de moins de 8 ans, pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire avec lequel l’agent est lié par un pacte civil de solidarité, à un ascendant à la suite d’un accident ou d’une maladie grave ou atteint d’un handicap nécessitant la présence d’une tierce personne (art. 47 alinéa a) ( 3).❑ Pour suivre son conjoint ou le partenaire avec lequel l’agent est lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui- ci est astreint à établir sa résidence habituelle, en raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d’exercice des fonctions du fonctionnaire (art. 47 alinéa b). |

|  |
| --- |
| ❑ Une mise en position de **non activité** en vue de poursuivre ou parfaire des études d'intérêt professionnel pour toute la durée de l'année scolaire (3). |

|  |
| --- |
| ❑ Un **congé parental** (période de 6 mois) (3) du au  |

|  |
| --- |
| ❑ Un **détachement** (ne sont pas concernés les personnels enseignants ayant déposé un dossier de candidature à un poste à l'étranger relevant de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger relevant de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger – note de service n° 2011-119 du 24 août 2011 - BO n° 31 du 1er septembre 2011) :Période :Organisme ou administration concerné :Fonctions qui y seraient exercées : |

❑ Une mise à disposition du au

Organisme ou administration concerné :

Fonctions qui y seraient exercées :

❑ Une réintégration à compter du

Observations éventuelles :

A , le

 Signature de l’intéressé(e) :

**PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION**

Avis de l'inspecteur chargé de circonscription (uniquement pour les personnels en activité qui sollicitent une disponibilité sur autorisation) :

A Paris, le

Cachet : Signature :

**(1) Rayer les mentions inutiles.**

**(2) Cocher la case correspondante.**

**(3) Impossibilité d’exercer une activité salariée.**

 **ANNEXE II**

**DIFFERENTS TYPES DE DISPONIBILITÉ**

(cf. décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Type de disponibilitésollicitée** | **Durée maximaleautorisée dansla carrière** | **Pièce(s) justificative(s)à joindreà l’appui de la demande** | **Observations** |
| Art. 44 alinéa a : Disponibilité pour études | 6 ans | Certificat de scolarité. | **Cette disponibilité n’est pas de droit.** Aucune activité salariée n’est autorisée pendant cette période. |
| Art. 44 alinéa b :Disponibilité pour convenancespersonnelles | 10 ans | Toutes pièces justificatives de nature à éclairer l'administration dans sa décision. | **Cette disponibilité n’est pas de droit.** Possibilité d’exercer une activité salariée pendant cette période. |
| Art. 46 :Disponibilité pour créer ou prendre une entreprise au sens de l’article L. 351-24 du code du travail | 2 ans | - Certificat K-bis ou extrait du registre du commerce pour la création ou la reprise d’une entreprise ; - Formulaire CERFA pour les entreprises agricoles ;- Déclaration d’activités auprès du centre des formalités des entreprises pour les auto-entrepreneurs. | **Cette disponibilité n’est pas de droit.**L’intéressé(e) doit avoir accompli au moins trois années de services effectifs dans l'administration. Possibilité d’exercer une activité salariée pendant cette période. |
| Art. 47 alinéa a :Disponibilité pour élever un enfant âgé de moins de 8 ans, pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire avec lequel l’agent est lié par un pacte civil de solidarité, à un ascendant à la suite d’un accident ou d’une maladie grave ou atteint d’un handicap nécessitant la présence d’une tierce personne | - jusqu’au 8ème anniver-saire de l’enfant- illimitée pour donner des soins | Copie du livret de famille s’il s’agit d’élever un enfant, certificat médical dans les autres cas. | **Disponibilité de droit.**Aucune activité salariée n’est autorisée pendant cette période. |
| Art. 47 alinéa b :Disponibilité pour suivre son conjoint ou le partenaire avec lequel l’agent est lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, en raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d’exercice des fonctions du fonctionnaire | Illimitée | Copie du livret de famille et attestation de l’employeur du conjoint. | **Disponibilité de droit.**Possibilité d’exercer une activité salariée pendant cette période. |
| Art. 47 alinéa c :Disponibilité pour se rendre dans les DOM., les COM., en Nouvelle-Calédonie, ou à l’étranger en vue de l’adoption d’un ou plusieurs enfants | 6 semaines par agrément | Copie de l’agrément mentionné aux articles L. 225-2 et L.225-17 du code de l’action sociale et des familles | **Disponibilité de droit.**Aucune activité salariée n’est autorisée pendant cette période. |